

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD LE MANOIR DE KERAUDREN

Juin 2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Arrêté de composition du CVS
Remarques_01 ,_03 et 04	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer des fiches de poste : - nominative et signée pour la directrice afin de formaliser ses missions, - compléter et procéder à la mise à jour de la fiche de poste du médecin coordonnateur, - nominative et adaptée à ses fonctions pour l'infirmière coordinatrice de l'EHPAD afin de fixer clairement ses missions.		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Mettre en place un suivi du projet d'établissement en prenant en compte les recommandations de l'HAS/ANESM de décembre 2009 portant sur l'élaboration, la rédaction et l'animation du projet d'établissement ou de service.		
Remarque_05	3 - Gestion des risques	Recommandation_03	Formaliser une procédure prévoyant le retour d'informations systématique auprès du personnel portant sur les évènements indésirables signalés par les professionnels de l'établissement.		